



**EXTRAIT de la DECLARATION
ENVIRONNEMENTALE et SANITAIRE
CONFORME À LA NORME NF P 01-010
DU REVETEMENT DE SOL LINOLEUM ACOUSTIQUE**

Décembre 2007

Cet extrait de déclaration environnementale et sanitaire est présenté selon le modèle de Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire validé par l'AIMCC.

INTRODUCTION

Les informations contenues dans cet extrait de déclaration sont issues de la déclaration environnementale et sanitaire du revêtement de sol LINOLEUM ACOUSTIQUE de décembre 2007. Elles sont établies sur la base des connaissances actuelles rassemblées par les entreprises industrielles adhérentes du Syndicat Français des Enducteurs Calandriers et Fabricants de Revêtements de Sols et Murs (SFEC) qui ont participé à la réalisation de la Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire de cette famille de produits, soit : FORBO FLOORING SYSTEMS et TARKETT.

1 - CARACTERISATION DU PRODUIT SELON LA NORME NF P 01-010 § 4.3

1.1 - Définition de l'Unité Fonctionnelle (UF)

■ 1 m² de revêtement de sol linoléum acoustique installé selon les règles de l'art, destiné à assurer la couverture d'un sol intérieur et participant à la décoration et au confort des locaux pendant une annuité sur la base d'une durée de vie typique (DVT) de 15, 20 ou 25 ans.

■ Le produit considéré est conforme aux normes européennes NF EN 686⁽¹⁾ et NF EN 14041⁽²⁾, répond aux classements U4P3 défini par le CSTB ainsi qu'aux classements européens 23, 33, 41 définis par la norme NF EN 685⁽³⁾.

■ Les caractéristiques environnementales fournies sont celles d'un produit moyen représentatif d'un revêtement de sol linoléum acoustique distribué en France.

■ Le revêtement installé comprend le revêtement de sol linoléum acoustique, la colle pour la pose du revêtement sur son support ainsi que les emballages de distribution. Les conditions de l'entretien à sec et humide y sont intégrées ainsi que la fin de vie.

⁽¹⁾ NF EN 686 : spécifications pour le linoléum uni et décoratif sur sous couche mousse

⁽²⁾ NF EN 14041 : revêtements de sol résilients : norme harmonisée. Prescriptions relatives à la santé, à la sécurité et aux économies d'énergie

⁽³⁾ NF EN 685 : revêtements de sol résilients : classification

1.2 - Masses et données de base pour le calcul de l'unité fonctionnelle (UF)

■ Quantité de produit, d'emballages de distribution et de produits complémentaires contenue dans l'UF : 3,562 kg

dont - Produit : 3,042 kg/UF, perte à la pose 0,152 kg/UF

- Emballages de distribution : 0,090 kg/UF, colle pour pose : 0,278 kg/UF

PRODUITS ET EMBALLAGES (en kg)	Par annuité pour une DVT de :			Pour la DVT		
	15 ans	20 ans	25 ans			
Revêtement de sol	0,203	0,152	0,122	3,042		
Papier	0,0002	0,00016	0,00012	0,001		
Carton	0,004	0,003	0,0024	0,081		
Polyéthylène	0,00001	0,00001	0,000009	0,001		
Bois	0,0004	0,0003	0,00028	0,007		
Colle acrylique aqueuse	0,023	0,018	0,014	278		
Taux de chute à la pose	5%					
Détergent (litres)	0,0416			0,624	0,832	1,04
Métallisation (kg)	0,0048			0,072	0,096	0,12
Décapant (kg)	0,00084			0,0126	0,0168	0,021

Ces données sont fournies selon la bonne foi des fabricants de revêtements de sol linoléum, puis sont moyennées et pondérées par les ventes France en m² de chaque fabricant.

2 - IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX REPRESENTATIFS DES PRODUITS DE CONSTRUCTION SELON LA NORME NF P 01-010 § 6

N°	IMPACT ENVIRONNEMENTAL	UNITE	VALEUR DE L'INDICATEUR PAR ANNUITE sur la base d'une durée de vie typique de		
			15 ans	20 ans	25 ans
1	Consommation de ressources énergétiques : - Energie primaire totale - Energie renouvelable - Energie non renouvelable	MJ/UF	22,1	18,5	16,6
			5,3	4,1	3,4
			16,7	14,5	13,2
2	Epuisement de ressources (ADP)	kg équiv. Antimoine (Sb)/UF	0,0036	0,0028	0,0024
3	Consommation d'eau totale	Litre/UF	10,1	8,7	8,0
4	Déchets solides - Déchets valorisés (total) - Déchets éliminés : Déchets dangereux Déchets non dangereux Déchets inertes Déchets radioactifs	Kg/UF	0,75	0,056	0,045
			0,012	0,010	0,008
			0,251	0,188	0,151
			0,088	0,067	0,056
			0,00015	0,00013	0,00013
5	Changement climatique	kg équiv. CO ₂ /UF	0,494	0,386	0,327
6	Acidification atmosphérique	kg équiv. SO ₂ /UF	0,0032	0,0025	0,0021
7	Pollution de l'air	m ³ /UF	92	70	58
8	Pollution de l'eau	m ³ /UF	0,782	0,583	0,475
9	Destruction de la couche d'ozone stratosphérique	kg CFC équiv. R11/UF	1,0E-15	7,5E-16	6,1E-16
10	Formation d'ozone photochimique	kg équiv. éthylène/UF	0,0003	0,00024	0,00020

3 - CONTRIBUTION DU PRODUIT A L'EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET DE LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS SELON LA NORME NF P 01-010 § 7

Note : Tous les produits Linoléum se référant à cet extrait de FDE&S satisfont aux valeurs annoncées.

Remarque : les informations ou valeurs de ce tableau sont les valeurs minimales applicables à tous les produits de cette FDE&S.

CONTRIBUTION DU PRODUIT		EXPRESSION (Valeur de mesures, calculs...)
A l'évaluation des risques sanitaires	Qualité sanitaire des espaces intérieurs	Qualité sanitaire des sols : le nettoyage à sec et par voie humide est possible et n'affecte pas les caractéristiques du revêtement (NF EN 548 : aptitude des revêtements de sol). Le revêtement de sol linoléum assure une activité antibactérienne suivant le rapport d'essai du 28 janvier 2005 de l'Institut Pasteur de Lille selon le protocole AATCC47 n° 80305M.
	Risque de chutes	Le revêtement de sol linoléum est résistant au glissement au sens de la norme NF EN 14041 : son coefficient de frottement dynamique est $\geq 0,3$ selon la norme NF EN 13893.
	Qualité sanitaire de l'air	Les émissions de COV sont limitées durant la mise en œuvre par l'utilisation de colle sans solvant. Pour la vie en œuvre, des mesures de COVT ont été faites selon la méthode FLEC (Norme EN ISO 16000-10 : 2006). Le mesure de la quantité totale de Composés Organiques Volatils (COV) émis par le revêtement à 3 jours et 28 jours selon la norme d'essai PrEN 13419-2 donne les valeurs de concentration de $238 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à 3 jours puis de $96 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à 28 jours. Le revêtement est conforme à la norme Pr NF 15052 et au protocole AgBB (Health related evaluation procedure for volatile organic compounds emissions from building products) dont les limites sont respectivement de $10\,000 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à 3 jours et de $1\,000 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à 28 jours.
	Qualité sanitaire de l'eau	Sans objet car ce produit n'est pas en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine, ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, la nappe phréatique ou les eaux de surface.
A la qualité de la vie	Confort hygrothermique	Le revêtement de sol linoléum est compatible avec le chauffage au sol suivant la norme européenne EN 12 524 définissant la conductivité thermique.
	Confort acoustique	L'atténuation du bruit d'impact est ≥ 17 dB (suivant la norme EN ISO 712-2 définissant l'atténuation du bruit d'impact). Le niveau sonore à la marche est inférieur ou égal à 69 dB (suivant la norme NF S 31074 définissant le niveau sonore à la marche).
	Confort visuel	Les couleurs des revêtements de sol sont des éléments de décoration mis à la disposition des architectes et designers pour aider au confort visuel des utilisateurs suivant les usages envisagés. Le revêtement de sol linoléum résiste à la décoloration à la lumière. Son degré de solidité à la lumière est ≥ 6 suivant la norme NF EN ISO 105-B02.
	Confort olfactif	L'huile de lin, composant du revêtement de sol linoléum, confère au produit une odeur caractéristique qui disparaît après la ventilation des locaux. Aucun essai de mesure d'odeur n'a été réalisé.
	Confort électrostatique	Le potentiel de charges est mesuré conformément à la norme NF EN 1815. Le revêtement de sol linoléum est antistatique au sens de la norme NF EN 14041 (ou de classe 1 selon NF P 62 001).

4 - POUR EN SAVOIR PLUS

- L'ensemble du projet et de la déclaration a fait l'objet d'une **vérification par tierce partie** (revue critique).
- La déclaration complète est disponible sur demande, en version électronique, auprès des fabricants concernés (voir page 2).